

ANNEXE C TRAVAUX DE NETTOYAGE, DÉCAPAGE, RAVALEMENT ET/OU FINITION DE SURFACE (PERMIS POUR TRAVAUX TEMPORAIRES)

Réservé au Service de l'environnement

Numéro de l'Établissement :

Numéro du permis pour travaux temporaires associé :

1 – INSTRUCTIONS

- ✓ Retourner cette annexe dûment remplie et signée numériquement accompagnée de la demande de permis pour travaux temporaires associée (formulaire – Permis pour travaux temporaires) par courriel à crisma-environnement@ville.montreal.qc.ca, au minimum deux (2) semaines avant le début des travaux, afin d'obtenir l'autorisation requise du Service de l'environnement de la Ville de Montréal (Service).
- ✓ Toutes les sections doivent être remplies adéquatement, à défaut de quoi la demande ne sera traitée que lorsque toutes les informations seront transmises, entraînant ainsi des délais supplémentaires.

2 – DESCRIPTION DES TRAVAUX ET DES SURFACES

Travaux de nettoyage Travaux de décapage Travaux de ravalement Travaux de finition

Travaux intérieurs / Évacuation de l'air à l'extérieur : oui non Travaux extérieurs

Jets : Eau Sable Acide Alcalin Autre (préciser) :

Surface : Surface de béton Surface d'acier Autre (préciser) :

Durée des travaux :

Date de début : date de signature du permis ou date ultérieure (à préciser le cas échéant) :

Date de fin :

Heures de travail : de à

3 – ADRESSE DES TRAVAUX

Adresse :

Ville/Arrondissement :

Code postal :

Décrire le site des travaux :

4 – PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE ET/OU DU TERRAIN OÙ ONT LIEU LES TRAVAUX

Nom :

Adresse :

Ville/Arrondissement :

Téléphone :

Courriel :

5 – DESCRIPTION DES MÉTHODES ET DES ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS DE PARTICULES À L'ATMOSPHERE

Préciser le(s) dispositif(s) de contrôle :	Réservé au Service	
	Commentaires	Contrôle imposé par le Service
<input type="checkbox"/> Travaux effectués à l'intérieur de bâches <input type="checkbox"/> Utilisation d'un dépoussiéreur <input type="checkbox"/> Utilisation d'un jet humide <input type="checkbox"/> Autre (décrire la méthode et les équipements utilisés) :		

6 – DESCRIPTION DES MESURES EN CAS DE GEL

Préciser la(les) mesure(s) utilisées :	Réservé au Service	
	Commentaires	Contrôle imposé par le Service
<input type="checkbox"/> Ajout d'additif dans le jet Quantité (litres/minute) : _____ <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		

DEMANDEUR

Par : _____ Signature : _____ Date : _____

Réservé au Service Original signé au dossier du Service de l'environnement**Condition à respecter en tout temps**

- a) Les travaux de nettoyage, de décapage, de ravalement ou de finition d'une surface, effectués à l'extérieur au moyen d'un jet, doivent être faits à l'intérieur de bâches, en utilisant un jet humide, ou l'un et l'autre, de telle sorte que les particules ne soient pas émises à l'atmosphère. Toutefois, les travaux de nettoyage ou de lavage d'une surface, effectués à l'extérieur au moyen d'un jet utilisant un produit acide ou alcalin, doivent être faits à l'intérieur de bâches (article 7.09 du Règlement 90 (Règlement 2001-10 de la CMM)).
- b) Les particules produites par le sablage au jet abrasif à l'intérieur d'un immeuble doivent être captées et conduites à un épurateur qui en réduit l'émission à l'atmosphère à une concentration inférieure ou égale à 50 mg/m³ (article 6.01 du Règlement 90 (Règlement 2001-10 de la CMM)).